



Conseil de Communauté

Publié le : 18/04/2025

Séance du jeudi 10 avril 2025

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 4 avril 2025, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43

La séance est ouverte à 18h04 et levée à 23h20

Étaient présents : **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS, **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°5), Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n°14), M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à compter de la question n°5), Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n°19 incluse), Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n°5), M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI (à compter de la question n°5), Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET (jusqu'à la question n°13 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n°5), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à compter de la question n°5), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n°5), Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°6), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n°20 incluse), Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Boussières :** Mme Florence NUNINGER-PARIZOT (suppléante), **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU (à compter de la question n°5), **Chaleze :** M. René BLAISON, **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** M. Martial DEVAUX, **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER (à compter de la question n°5), **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD, **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN, **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **François :** M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **Gennes :** M. Jean SIMONDON, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Larnod :** M. Hugues TRUDET (à compter de la question n°5 et jusqu'à la question n°20/proposition 1 incluse), **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT (à compter de la question n°5), **Marchaux-Chaufontaine :** M. Patrick CORNE, **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT (à compter de la question n°5), **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD (à compter de la question n°5), **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA (à compter de la question n°5), **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT (à compter de la question n°5), **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER, **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD, **Torpes :** M. Denis JACQUIN, **Velesmes-Essarts :** Mme Géraldine LAMBLA (suppléante), **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI, **Vieilley :** M. Franck RACLOT, **Vorges-Les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

Etaient absents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX, **Besançon** : M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Julie CHETTOUH, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Saïd MECHAI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Claude VARET, **Beure** : M. Philippe CHANEY, **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE, **Champoux** : M. Romain VIENET, **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK, **Mamirolle** : M. Cédric LINDECKER, **Merey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT, **Nancray** : M. Vincent FIETIER, **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK, **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY, **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN, **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Florent BAILLY

Procurations de vote : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX à M. Jacques KRIEGER, **Besançon** : M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Anne BENEDETTO à Mme Aline CHASSAGNE (jusqu'à la question n°13 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Pascale BILLEREY à M. Olivier GRIMAITRE, Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER, Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Françoise PRESSE, Mme Claudine CAULET à Mme Marie ETEVENARD (à compter de la question n°20), Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR, M. Sébastien COUDRY à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Benoit CYPRIANI à Mme Anne VIGNOT (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Nadia GARNIER à M. François BOUSSO, Mme Sadia GHARET à M. Hasni ALEM, Mme Valérie HALLER à M. Cyril DEVESA, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Damien HUGUET à M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n°14), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. André TERZO, Mme Carine MICHEL à M. Yannick POUJET, M. Saïd MECHAI à M. Ludovic FAGAUT, Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Laurence MULOT à Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Anthony POULIN à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Jean-Hugues ROUX à Mme Marie ZEHAF, Mme Juliette SORLIN à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Claude VARET à Mme Marie LAMBERT, Mme Sylvie WANLIN à Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°21), **Champoux** : M. Romain VIENET à M. René BLAISON, **Mamirolle** : M. Cédric LINDECKER à M. Daniel HUOT, **Merey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT à M. Gérard MONNIEN, **Nancray** : M. Vincent FIETIER à M. Jean SIMONDON, **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK à Mme Maryse VIPREY, **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY à M. Henri BERMOND, **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN à Mme Anne BIHR, **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN à Mme Catherine BARTHELET, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN à M. Yves MAURICE

Délibération n°2025/2025.00113

Rapport n°34 - Territoires d'Industrie - Convention de partenariat et de financement avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Saône-Doubs

Territoires d'Industrie - Convention de partenariat et de financement avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Saône-Doubs

Rapporteur : M. Nicolas BODIN, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n° 2	12/03/2025	Favorable (2 abstentions)
Bureau	27/03/2025	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2025 et PPIF 2025-2029	Montant prévu au BP 2025 : 213 000 €
« Promotion économique et prospection »	Montant de l'opération : 40 000 €

Résumé :

Dans le cadre de la nouvelle phase 2023-2027 du programme Territoires d'Industrie lancée par l'Etat pour laquelle le Territoire d'Industrie « Alliances, Luxe et Précision – Doubs » dans lequel GBM est nouvellement associé, les 6 EPCI membres ont souhaité se doter d'un budget leur permettant d'assurer le financement de l'animation confiée à la CCI Saône-Doubs via la mobilisation de 0,5 ETP (équivalent temps plein) de son personnel.
Il s'agit également de se doter d'un budget visant à financer les premières actions retenues dans le programme rédigé collectivement par les EPCI.

Dans le cadre de la nouvelle phase 2023-2027 du programme Territoires d'Industrie lancée par l'Etat pour laquelle le Territoire d'Industrie « Alliances, Luxe et Précision – Doubs », regroupant la communauté urbaine Grand Besançon Métropole et les communautés de communes du Val de Morteau, du Plateau du Russey, du Pays de Maïche, des Portes du Haut Doubs et de Loue Lison, représentant ainsi près de 300 000 habitants. Il a été retenu avec 182 autres territoires français.

La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Saône-Doubs a été identifiée comme le partenaire en charge de l'animation et de l'ingénierie du dispositif sur l'ensemble du périmètre des 6 EPCI, aux côtés de l'engagement des élus, des chargés de missions de développement économique et des entreprises du territoire, via la mobilisation de 0,5 ETP (équivalent temps plein) de son personnel.

Cette mobilisation d'un personnel à 50 % se concrétise par le biais d'une personne clairement identifiée, à laquelle sont confiées, dans le cadre d'une convention de partenariat et de financement, les missions suivantes :

- Comprendre pleinement le paysage industriel local et ses enjeux. En particulier, il assistera le duo élu-industriel dans la définition des objectifs et la coordination des actions menées dans les groupes de travail,
- Représenter le Territoire d'Industrie auprès de l'ANCT (Agence nationale de la Cohésion des Territoires) et des autres instances organisatrices,
- Coordonner les projets avec les chargés de mission des EPCI (et leur hiérarchie le cas échéant) et le Comex, en s'appuyant sur des techniques d'intelligence collective. Il participera également à la recherche de financements,
- Rendre compte trimestriellement de l'avancement de la démarche auprès des EPCI et du Comex, et établir les comptes rendus annuels sollicités par l'Etat,
- Contribuer à la communication autour de Territoires d'Industrie et à la gestion des réseaux sociaux,
- Représenter le Territoire d'Industrie lors de réunions ou d'évènements économiques et industriels régionaux et nationaux,
- Rester informé des dispositifs nationaux en faveur des entreprises et sensibiliser les porteurs de projets à leur égard.

Les EPCI membres du Territoire d'Industrie « Alliances, Luxe et Précision – Doubs » s'engagent pour leur part à valider et engager le plan d'actions défini collectivement, à impliquer leurs chargés de

missions de développement économique dans la mise en œuvre du dispositif, à porter en direct certaines actions validées par le Comex, et à financer la convention d'animation du Territoire d'Industrie conclue avec la CCI Saône Doubs.

Le plan de financement prévisionnel de cette démarche sur la période, tel que présenté auprès de l'Etat en incluant une valorisation de 0,6 ETP pour les chargés de mission de développement économiques des EPCI pour solliciter une subvention au titre du FNADT, s'établit de la façon suivante :

Dépenses	2 ^{ème} semestre 2024	2025	2026	2027	Total
Rémunération du chef de projet CCI (0,5 ETP)	20 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	140 000 €
Frais de communication générale TI et expertises réalisées par la CCI	5 000 €	5 000 €	2 000 €	2 000 €	14 000 €
Participation du chef de projet CCI à des événements nationaux ou régionaux et frais de déplacement courant inhérents à la mission	1 500 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	10 500 €
Total convention d'animation CCI/EPCI	26 500 €	48 000 €	45 000 €	45 000 €	164 500 €

Par ailleurs, au-delà de cette convention d'animation, des crédits prévisionnels pour la réalisation d'actions sont nécessaires, pour engager des travaux sur les thématiques suivantes :

- Gestion du foncier économique : densification des zones économiques, inventaire du foncier disponible, boîte à outils juridique pour les installations d'entreprises, ...
- Transition écologique : accompagnement des entreprises dans leurs transitions, mise en réseau et économie circulaire, ...
- Ressources : en particulier, gestion des ressources humaines, dans un contexte transfrontalier spécifique
- Innovation : mise en réseau des entreprises avec les centres de formation, incubation de projets, commercialisation,

Pour ces actions, les 6 EPCI du Territoire d'Industrie se sont fixé un montant annuel maximal de dépenses de 100 000 €, hors valorisation des temps de travail des chargés de mission et avant subventions éventuelles.

Les 6 EPCI proposent également de répartir le coût global après subvention de cette convention d'animation ainsi que le coût net des actions engagées selon les mêmes conditions, sur la base d'une participation à 40 % pour GBM, le solde étant réparti entre les 5 communautés de communes au prorata de leur population au premier janvier de l'année, selon le tableau suivant :

Répartition 2024 (à appliquer sur dépenses réelles) :

EPCI	Population 2024	Participation proratisée des EPCI	Participation 2024 maximale en €
GBM	197 494	40,00 %	40 000
CCLL	25 338	15,50 %	15 500
CCPHD	26 736	16,50 %	16 500
CCVM	20 983	13,00 %	13 000
CCPM	18 546	11,00 %	11 000
CCPR	6 888	4,00 %	4 000
Total	295 985	100,00 %	100 000

Répartition 2025 (à appliquer sur dépenses réelles) :

EPCI	Population 2025	Participation proratisée des EPCI	Participation 2025 maximale en €
GBM	203 293	40,00 %	40 000
CCLL	25 811	15,30 %	15 300
CCPHD	27 549	16,30 %	16 300
CCVM	21 721	12,85 %	12 850
CCPM	19 027	11,25 %	11 250
CCPR	7 285	4,30 %	4 300
Total	304 686	100,00 %	100 000

Il est également précisé que :

- La CCI Saône Doubs procédera annuellement aux appels de fonds relatifs à la part salariale du chef de projet animation et à ses frais de déplacement inhérents à ses missions,
- La CCVM, dont le Président a été désigné comme élu référent du Territoire d'Industrie au sein du binôme élu/entreprise de ce territoire « Alliances, Luxe et Précision – Doubs », a été désignée pour porter de façon mutualisée les dépenses et les subventions éventuelles relatives aux actions, dont l'action 0 « communication », et refacturera aux EPCI leur participation en début d'année N+1, sur la base des dépenses nettes réellement réalisées.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- Valide l'ensemble des modalités de fonctionnement partenarial et financier du dispositif Territoire d'Industrie « Alliances, Luxe et Précision – Doubs » telles que présentées, en particulier les modalités de répartition des dépenses d'animation et d'actions entre les 6 EPCI,
- Autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer avec la CCI Saône Doubs et les 5 autres EPCI du Territoire d'Industrie « Alliances, Luxe et Précision – Doubs » la convention de partenariat et de financement correspondante pour l'animation du dispositif,

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 119

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,



Florent BAILLY
Conseiller Communautaire

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon



CONVENTION de PARTENARIAT et de FINANCEMENT 2023 – 2027

La présente convention est conclue entre :

La Chambre de Commerce et d'Industrie Saône-Doubs, représentée par son Président, Monsieur Jean-Luc Quivogne,

La Communauté urbaine Grand Besançon Métropole, représentée par sa Présidente, Madame Anne Vignot,

La Communauté de Communes du Val de Morteau, représentée par son Président, Monsieur Cédric Bôle,

La Communauté de Communes du Plateau du Russey, représentée par son Président, Monsieur Gilles Robert,

La Communauté de Communes du Pays de Maïche, représentée par son Président, Monsieur Franck Villemain,

La Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs représentée par son Président, Monsieur François Cucherouset,

La Communauté de Communes Loue Lison, représentée par son Président, Monsieur Jean-Claude Grenier,

Qui conviennent de ce qui suit :

Préambule et contexte :

Le 11 mai 2023, le Président de la République a confirmé une nouvelle phase du programme Territoires d'Industrie jusqu'en 2027. À l'issue d'une consultation nationale menée en partenariat avec les régions, la nouvelle carte des Territoires d'Industrie et l'offre de services du programme ont été présentées à l'occasion de l'assemblée générale des Territoires d'Industrie à Chalon-sur-Saône le 9 novembre 2023.

Sur la phase 2023-2027, ce sont 183 Territoires d'Industrie qui s'engagent en faveur de la réindustrialisation du pays à travers la mise en œuvre de plans d'action portés par les élus et les industriels, accompagnés par l'État, les opérateurs et les Régions afin d'accélérer les projets industriels locaux.

Objectifs : créer un terreau fertile au développement de l'industrie dans les territoires par la mobilisation de tous les acteurs, accompagner la transition vers une industrie verte, développer les filières et savoir-faire industriels, accélérer les implantations industrielles et les créations d'emplois dans les bassins.

Lancé en 2018, le programme national « *Territoires d'industrie* » est une stratégie de reconquête industrielle par et pour les territoires.

En effet, l'industrie est un vecteur de développement et de cohésion des territoires. Pour preuve : 70% de l'emploi industriel se situe en dehors des métropoles, dans les territoires périurbains, ruraux et villes moyennes.

Le programme vise à apporter, dans et par les territoires, des réponses concrètes aux enjeux de soutien à l'industrie : développement des compétences industrielles, formation, mobilité des salariés, écosystèmes d'innovation, attractivité des territoires et des métiers industriels, accélération de la transition écologique, disponibilité du foncier ou encore revitalisation des friches industrielles.

Chaque Territoire d'Industrie est invité à élaborer son propre contrat « *Territoires d'industrie* » pour la période 2023-2027, portant notamment sur les thèmes suivants énoncés par le Président de la République lors du lancement de cette nouvelle phase du programme :

- Accélérer la transition écologique et énergétique des territoires d'industrie : *planification écologique territoriale, économie circulaire, gestion des ressources, décarbonation ...*
- Faire des territoires d'industrie des écosystèmes d'innovation ambitieux : *Développement des filières locales d'excellence, renforcement des synergies locales d'innovation ...*
- Lever les freins au recrutement et développement des compétences dans les territoires industriels : *Difficultés de recrutement, attractivité des métiers, formations et industrie 4.0...*
- Mobiliser un foncier industriel adapté aux enjeux et besoins des industriels comme des collectivités : *Stratégie foncière dans la logique du Zéro artificialisation net des sols, réhabilitation de friches, outils de portage ...*

La CCI Saône-Doubs, implantée dans le Doubs, à Besançon, Pontarlier et Montbéliard a été identifiée comme le partenaire en charge de l'animation du Territoire d'Industrie *Alliances, Luxe et Précision - Doubs*. La CCI Saône-Doubs s'engage à apporter une attention particulière à l'implication des entreprises qu'elle représente et accompagne le Territoire d'Industrie en collaboration étroite avec les organisations patronales et professionnelles (notamment industrielles) afin d'optimiser le maillage à la fois économique et institutionnel.

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de préciser les conditions opérationnelles de l'animation du dispositif Territoire d'Industrie *Alliances, Luxe et Précision - Doubs*, ainsi que les modalités de son financement.

Article 2 : Obligations des partenaires

2.1 Engagements de la CCI Saône-Doubs

La CCI s'engage à mettre en place l'animation et l'ingénierie du dispositif sur l'ensemble du périmètre des 6 EPCI financeurs via la mobilisation de 0,5 ETP :

- Une mission d'animation à 50%, où une personne spécifique, clairement identifiée, servira de point de contact exclusif. Cette personne devra faire preuve d'efficacité et de réactivité pour répondre aux attentes du Comex et de l'Assemblée TI. Un collaborateur de la CCI Saône- Doubs sera désigné en tant que chef de projet et sera disponible aux conditions convenues.
- La CCI Saône-Doubs s'engage à apporter au chef de projet tous les moyens matériels nécessaires à l'exercice de la mission (bureau, ordinateur, téléphone, Internet, véhicule de service). Le chef de projet est le représentant des territoires et des entreprises auprès des partenaires du programme (Région, État, EPCI) et participe à ce titre aux instances techniques locales, régionales et nationales réunies notamment par la Région et les services de l'État.

Le chef de projet demeure hiérarchiquement rattaché au Directeur Général de la CCI Saône-Doubs tout en œuvrant sous la responsabilité du binôme référent dans le cadre des actions TI.

- Le chef de projet en charge du Territoire d'Industrie aura pour missions :
 - De comprendre pleinement le paysage industriel local et ses enjeux. Il est également essentiel d'être proactif en proposant des solutions pertinentes. En tant qu'animateur, il devra assister et guider le duo élu-industriel ainsi que le Comex dans la définition des objectifs et la coordination des actions menées dans les groupes de travail. Cela implique de préparer et de suivre les réunions de pilotage et exécutives, ainsi que de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'actions du Territoire d'Industrie, en mobilisant les ressources nécessaires.
 - De représenter le Territoire d'Industrie auprès de l'ANCT et des autres instances organisatrices, et de participer aux différentes réunions ou webinaires ou restitutions proposés. Le chef de projet tiendra les EPCI informés des évolutions du programme Territoire d'Industrie et de leurs impacts éventuels, ainsi que des dispositifs de projet ou financiers pouvant être sollicités et les accompagnera (partage de données, mise en forme d'informations, etc...) dans la réponse à y apporter.
 - D'être responsable de la coordination des projets avec les chargés de mission des EPCI (et leur hiérarchie le cas échéant) et le Comex, en s'appuyant sur les techniques d'intelligence collective. D'identifier les pratiques existantes afin de fournir les éléments de réflexion aux différents groupes de travail. Des outils de suivi, d'observation et d'évaluation devront être mis en place pour évaluer l'efficacité des dispositifs. Il participera également à la recherche de financements avec les chargés de missions des EPCI.
 - De rendre compte trimestriellement de l'avancement de la démarche sur le terrain et de son budget auprès des EPCI et du Comex, et établir les comptes rendus annuels sollicités par l'Etat.
 - De contribuer à la communication autour de Territoire d'Industrie, à la gestion des réseaux sociaux, au déploiement des supports d'identification (tours de cou, kakémonos, ...), en suivant les directives définies par l'Assemblée TI et le Comex. Une enveloppe financière prévisionnelle généraliste est intégrée en ce sens dans le plan de financement de la présente convention.
 - De représenter le Territoire d'Industrie lors de réunions et d'événements économiques et industriels régionaux et nationaux, et de participer au développement de partenariats pour accroître

la visibilité du territoire industriel dans les réseaux professionnels.

- De rester informé des dispositifs nationaux en faveur des entreprises et de sensibiliser les porteurs de projets à leur égard.

2.2 Engagement des intercommunalités du Territoire d'Industrie *Alliances, Luxe et Précision – Doubs*

Les EPCI signataires s'engagent à participer activement à la conception et à la mise en œuvre du plan d'actions :

- Validation des plans d'actions et des différentes actions et animations du dispositif, participation à leur organisation et à leur diffusion dans leur territoire, portage et accueil dans leurs locaux le cas échéant.
- Implication des chargés de missions de développement économique dans les relations avec le chef de projet de Territoire d'Industrie, participation à l'organisation et aux actions mises en œuvre, échanges d'informations et remontée des différents indicateurs selon les dispositions établies par le Comex.
- Portage en direct, après validation par le Comex, de certaines actions, confiées à leurs chargés de mission de développement économique (et/ou à leur hiérarchie) en binôme avec un élu du Comex. Ce portage est valorisé globalement dans la présente convention à hauteur de 0,6 ETP.
- Financement de la présente convention d'animation de Territoire d'Industrie, sur la base du plan de financement prévisionnel établi sur la durée de la présente convention et détaillé à l'article 3. Les EPCI s'engagent à participer à ce financement selon des modalités de répartition établies entre les 6 EPCI. Ces modalités seront annexées à la présente convention, au plus tard 6 mois après sa signature par l'ensemble des parties.

Article 3 : Plan de financement prévisionnel

Les dépenses prévisionnelles de la présente convention d'animation s'établissent de la façon suivante :

Dépenses	2 ^{ème} semestre 2024	2025	2026	2027	Total
Rémunération du chef de projet CCI (0,5 ETP)	20 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	140 000 €
Frais de communication générale TI et expertises réalisées par la CCI*	5 000 €	5 000 €	2 000 €	2 000 €	14 000 €
Participation du chef de projet CCI à des événements nationaux ou régionaux et frais de déplacement courant inhérents à la mission	1 500 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	10 500 €
Total convention d'animation CCI/EPCI	26 500 €	48 000 €	45 000 €	45 000 €	164 500 €
<i>Valorisation participation des chargés de mission des 6 EPCI (0,6 ETP)**</i>	<i>24 000 €</i>	<i>48 000 €</i>	<i>48 000 €</i>	<i>48 000 €</i>	<i>168 000 €</i>
Total animation Territoire d'Industrie	50 500 €	96 000 €	93 000 €	93 000 €	332 500 €

*exemple d'expertises : enquête et sondages, études...

** La répartition de ces sommes entre les 6 EPCI cosignataires est précisée en annexe à la présente convention.

NB : il est précisé que les frais de communication générale et de participation à des événements nationaux ou régionaux devront faire l'objet d'une présentation synthétique préalable à leur engagement ainsi qu'à leur mise en paiement.

Il est précisé également que le financement du plan d'actions du Territoire d'Industrie n'est pas inclus dans la présente convention d'animation, et fera l'objet d'une validation spécifique. La CCI et les 6 EPCI s'engagent cependant à préparer et déposer le cas échéant les demandes de subventions ou les réponses à des appels à projets correspondant à ce plan d'action, sur décision du Comex.

Le plan prévisionnel de financement de la présente convention d'animation de Territoire d'Industrie *Alliances, Luxe et Précision – Doubs* s'établit selon la répartition suivante :

	2 ^{ème} semestre 2024	2025	2026	2027	Total	en %
FNADT	10 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	70 000 €	21 %
6 EPCI cosignataires*	40 500 €	76 000 €	73 000 €	73 000 €	262 500 €	79 %
Total animation Territoire d'Industrie	50 500 €	96 000 €	93 000 €	93 000 €	332 500 €	100 %

* La répartition de ces sommes entre les 6 EPCI cosignataires est précisée en annexe à la présente convention.

Toute modification de cette clef de répartition devra faire l'objet d'un avenant à la présente convention.

L'appel de fonds auprès des partenaires à la présente convention sera réalisé annuellement par la CCI Saône Doubs, sur la base d'une participation à 40 % pour GBM, le solde étant réparti entre les 5 communautés de communes au prorata de leur population au premier janvier de l'année.

Exemple de répartition pour l'année 2024 :

EPCI	Population municipale 2024	Pondération poids GBM 40 %
GBM	197 494	40,00%
CCLL	25 338	15,50%
CCPHD	26 736	16,50%
CCVM	20 983	13,00%
CCPM	18 546	11,00%
CCPR	6 888	4,00%
Total	295 985	100,00%

Chaque appel de fonds comprendra la part salariale co-financée par les EPCI à laquelle s'ajoute la part des frais de déplacement inhérents à la mission.

Article 4 : Gouvernance du dispositif

La gouvernance du dispositif « Territoire d'Industrie *Alliances, Luxe et Précision – Doubs* » sera coordonnée par les deux instances suivantes :

- Un Comité Exécutif (Comex): il est constitué de 13 membres (1 élu de chaque EPCI & 6 chefs d'entreprises répartis sur le territoire & le chef de projet de la CCI). Il s'agit d'un lieu de pilotage des actions. Il rassemble des personnes engagées qui s'investissent dans les actions.

La participation au COMEX est nominative et celui-ci peut prendre des décisions à partir de 7 personnes présentes.

- Une Assemblée Territoire d'Industrie (TI) : constituée de tous les acteurs économiques, institutionnels appartenant au programme Territoires d'Industrie. Elle est un lieu de consultation, d'information et de validation.

Le Comité Exécutif se réunira au minimum 1 fois par mois.

L'Assemblée TI se réunira au minimum 2 fois par an.

Ces instances se réuniront à l'initiative du binôme référent du Territoire d'Industrie.

Article 5 : Communication

Les signataires de la convention s'engagent à communiquer sur le programme Territoire d'Industrie *Alliances, Luxe et Précision - Doubs* et à valoriser les différents acteurs concernés (EPCI, CREG, BFC, CCI, État, partenaires...), sur la base d'une stratégie de communication définie en Comité Exécutif (Comex) ce qui permettra une communication réactive au quotidien (réseaux sociaux, sites Internet...).

Article 6 : Indicateurs de suivi

- Temps passé par le chef de projet (fiche de temps)
- Nombre d'entreprises mobilisée par action et représentation par EPCI
- Nombre de représentation TI ALPD auprès des instances régionales et nationales

Article 7 : Durée et résiliation de la convention

7.1 Durée de la convention

La présente convention entre en vigueur au 1^{er} juillet 2024 et se terminera au 31 décembre 2027.

Les partenaires s'engagent à réexaminer annuellement le contenu de la convention.

La convention peut être complétée ou modifiée par avenant.

Un outil de suivi de la convention (actions, animation) partagé, alimenté par le Comex et la CCI sera mis en place et validé en Assemblée TI. Cet outil pourrait intégrer un certain nombre d'indicateurs tels que : volumes d'heures, entreprises rencontrées, actions mises en œuvre, objectifs qualitatifs et quantitatifs...

7.2 Résiliation

Cette convention pourra être résiliée immédiatement par l'une ou l'autre des parties en cas de désaccord concernant la bonne exécution du cahier des charges, ou si tout ou partie des financements publics destinés à l'animation du dispositif sont supprimés. Cependant, avant de procéder à cette résiliation, les partenaires s'engagent à se réunir afin d'explorer toutes les solutions possibles permettant de poursuivre l'exécution de la convention.

Article 8 : Résolution des litiges et attributions de compétence

La présente convention est soumise aux lois et règlements français.

En cas de survenance de litiges liés à la présente convention, et avant tout recours juridictionnel, les parties s'engagent à rechercher des solutions de façon amiable.

En l'absence d'accord amiable, dans un délai de trois mois à compter de la survenance du différend, tout contentieux sera soumis par la partie la plus diligente aux juridictions françaises compétentes.

Fait à _____, le _____ en sept exemplaires

Le Président de la CCI Saône-Doubs,
Monsieur Jean-Luc QUIVOGNE

La Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Besançon
Métropole,
Madame Anne VIGNOT

Le Président de la Communauté de
Communes Loue Lison,
Monsieur Jean-Claude GRENIER

Le Président de la Communauté de
Communes du Pays de Maïche,
Monsieur Franck VILLEMAIN

Le Président de la Communauté de
Communes du Plateau du Russey,
Monsieur Gilles ROBERT

Le Président de la Communauté de
Communes du Val de Morteau,
Monsieur Cédric BÔLE

Le Président de la Communauté de
Communes des Portes du Haut Doubs,
Monsieur François CUCHEROUSSET